

<https://enseignants.se-unsa.org/Pratique-du-rugby-fin-du-casse-tete-de-l-electrocardiogramme>



# Pratique du rugby : fin du casse-tête de l'électrocardiogramme

- Je suis... - Prof d'EPS - Sport scolaire -

Date de mise en ligne : mercredi 15 août 2018

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Par [arrêté du 24 juillet 2017](#), les enseignants d'EPS apprenaient qu'ils devraient désormais exiger de chacun de leurs élèves un électrocardiogramme pour la pratique du rugby à XV et du rugby à VII dans le cadre du sport scolaire, ce dernier étant soumis au code du sport.

Ainsi l'examen médical de non-contre-indication déjà exigé pour la pratique du rugby devait alors être complété par la réalisation d'un électrocardiogramme de repos à la première délivrance de licence dès 12 ans puis tous les trois ans.

Un coup dur pour la profession qui avait immédiatement perçu l'énorme frein à la pratique de cette activité si appréciée des élèves.

La rentrée 2018 sera plus heureuse pour les animateurs d'associations sportives et leurs élèves, comme pour tout le monde du rugby en général, puisqu'un rectificatif du texte a été publié le 9 juillet dernier pour supprimer l'exigence de l'examen cardiaque.

Le SE-Unsa qui avait alerté sur l'obstacle que représentait cette obligation se satisfait de cette modification.